

Bulletin d'inscription – SI Faf 18 – à retourner à :

**SFMG - Dépt Formation - 141 avenue de Verdun - 92130 ISSY- LES MOULINEAUX**

<b>NOM</b> (en lettres capitales svp) :	
<b>PRENOM</b> :	
<b>ADRESSE (Pro)</b> :	
<b>CP</b> :	<b>VILLE</b> :
<b>TEL (Pro)</b> :	<b>Portable</b> :
<b>E-mail</b> :	
<b>Logiciel médical utilisé</b> :	



Pour **votre** inscription, votre envoi **doit** comporter :

- Une copie de l'attestation de contribution (ou d'exonération) à la formation professionnelle, pour l'exercice d'activité 2017 ou 2016 (si vous ne disposez pas de ce document, il est à demander auprès de votre URSSAF).
- Chèque de caution de 250 euros à l'ordre de la SFMG (**rendu** à l'issue de la formation, **sous réserve de la remise de l'attestation de cotisation à la formation professionnelle continue**, encaissé au bout de 30 jours dans le cas contraire).

**Formation : Hypnose et Recadrages**

Dates : \_30\_ / \_11\_ / \_2018 et : \_1er\_ / \_12\_ / \_2018

**Pré-requis** : Pour participer à ce séminaire, nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'**avoir suivi une formation d'initiation aux techniques de l'hypnose.**

Je désire bénéficier de la nuitée entre les 2 jours de formation : OUI  NON

La SFMG prend en charge les frais de déplacement des médecins adhérents, à jour de leur cotisation annuelle (année 2018 : 35 € pour une première adhésion ; 70 € pour un renouvellement ) dans la limite de 150 euros (base tarif seconde classe SNCF, sur présentation des titres de transports originaux – Plus de détails sur [www.sfmg.org](http://www.sfmg.org)